

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR  
AMR 18/004/2013  
23 août 2013

### **Bolivie. Les autorités doivent ouvrir une enquête sur la tragédie de Palmasola**

Amnesty International exhorte les autorités boliviennes à ouvrir sans délai une enquête exhaustive et indépendante sur les événements survenus vendredi 23 août 2013 à la prison de Palmasola (Santa Cruz). Selon les informations officielles, au moins 15 personnes ont été tuées et 60 autres blessées. Selon des sources non officielles, il y a eu plus de 30 morts, dont une personne mineure.

La prison de Palmasola est un des établissements de haute sécurité de Bolivie. Quelque 5 000 personnes y sont incarcérées. Selon diverses sources, des affrontements entre prisonniers ont éclaté dans la matinée. L'explosion d'une bombonne de gaz aurait provoqué un incendie dans l'un des secteurs (Chonchocorito) de la prison. La plupart des morts et blessures seraient imputables à cet incendie. Le procureur général a indiqué qu'une enquête allait être ouverte.

Amnesty International rappelle que les autorités ont pour devoir de garder le contrôle sur les prisons et de garantir que les prisonniers ne soient pas en danger. L'État a en effet pour obligation de protéger le droit à la vie, ainsi que l'intégrité physique et psychique des personnes incarcérées. Amnesty International appelle également les autorités à prendre des mesures destinées à prévenir les violences entre détenus.

L'organisation demande en outre que les proches des détenus et des victimes de Palmasola reçoivent des informations exhaustives sur ces événements, et que tous les blessés soient soignés comme il se doit.

Des organismes nationaux et internationaux dénoncent depuis plusieurs années les mauvaises conditions carcérales en Bolivie, notamment la surpopulation et l'insuffisance des infrastructures. En 2011, la Bolivie a informé le Comité des Nations unies contre la torture que les établissements carcéraux présentaient un taux moyen de surpopulation d'environ 200 %, avec un total de quelque 14 000 détenus pour une capacité d'accueil approximative de 5 000 personnes. Environ 80 % de ces détenus n'ont pas encore été condamnés. Selon des informations communiquées à Amnesty International, il est courant de voir des prisonniers munis d'armes blanches ou d'armes à feu. En juin 2013, le Comité contre la torture a recommandé à l'État d'affirmer sa pleine autorité sur tous les établissements pénitentiaires et d'adopter des mesures visant à prévenir les violences entre les détenus.